

C.C.A.S de LES DEUX ALPES  
48 avenue de la Muzelle

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N° 2023-12

38860 – LES DEUX ALPES

Séance du 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 18 H,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la vice-présidence de Madame Françoise MORAU, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame Françoise MOREAU Vice-Présidente, Madame Marie-Hélène COING et Monsieur Hervé LESCURE membres élus, Mesdames Annie CHALVIN, Catherine GONON, Nadjeschda PIETSCH et Florence TRACOL membres nommées.

Absents : Monsieur Christophe AUBERT Président du CCAS et Madame Céline VALETTE membre élue.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Hélène COING

**DOMAINE : 8.2 – FINANCES LOCALES – 7 10 - Divers**

**OBJET : Voyage payant des Séniors Les 2 Alpes octobre 2023 en Andalousie**

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que le voyage des Séniors aura lieu en Andalousie.

Ce voyage est à la charge des participants. Si l'effectif est inférieur à 25 personnes, le voyage n'aura pas lieu. Aussi, il est proposé d'ouvrir le voyage à d'autres personnes (amis, familles des Séniors) dans la limite des places disponibles. Le CCAS paiera la totalité des factures et les participants rembourseront intégralement la Collectivité.

Trois devis ont été demandés à des transporteurs pour une valeur inférieure à 40 000 € HT. L'agence de voyages ENVIE D'AILLEURS à GAP propose une prestation comprise entre 1 075 € et 1 229 € par personne selon le nombre de participants comprenant le transport en bus et en avion, l'hébergement, la restauration, les excursions et le guide, les assurances assistance, rapatriement, annulation voyage. Le coût de la chambre individuelle s'élève à 225 €. Le voyage est prévu du 14 au 21 octobre 2023

Le Conseil d'Administration ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** d'ouvrir le voyage à d'autres personnes (amis, familles des Séniors) dans la limite des places disponibles ;
- **ENREGISTRE** que le voyage du 14 au 21 octobre 2023 est à la charge des Séniors qui rembourseront intégralement le CCAS ;
- **APPROUVE** le paiement par le CCAS des factures du voyage des Séniors à l'agence ENVIE D'AILLEURS dont le montant sera compris entre 1 075 € et 1 229 € par personne selon le nombre d'inscrits et la chambre individuelle à 225 € ;
- **DIT** que cette dépense et cette recette seront inscrites au budget primitif du CCAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS,

Christophe AUBERT

